

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ARNASSEN - 2014

L'Assemblée Générale de l'ARNASSEN s'est déroulée le vendredi 5 décembre 2014 à Noisement, 2, chemin des Meuniers à 20h30.

Présents : 19

Pouvoirs : 22

Le Rapport Moral 2014 a été présenté à l'assemblée : il est axé sur l'implication de l'association dans les débats autour des nouvelles perspectives proposées par les autorités du territoire afin de pouvoir réagir sur les effets les plus négatifs et proposer des alternatives.

Il a été voté à l'unanimité.

Pendant la lecture du Rapport d'Activités, il a été décidé :

Le renouvellement de l'agrément de l'association sera demandé auprès de l'administration. Florence se propose de remonter le dossier avec les membres du bureau pour le présenter avant juin 2015 afin de l'obtenir à nouveau pour 2016. L'intérêt de cet agrément repose sur la reconnaissance de l'association et de ses engagements par les autorités du territoire et en particulier judiciaires.

SCoT de Sénart : nous avons encore la possibilité de faire remonter nos observations sur le diagnostic. Le document est disponible en ligne et nous sommes invités à le faire connaître le plus possible autour de nous.

Le talus boisé du sud de la nouvelle ZAC de Nandy devrait être réalisé en 2015, suite à nos courriers de rappel et conformément aux engagements pris en 2012 par la municipalité de Nandy, l'EPA et le SAN de Sénart.

Le problème de la disparition des haies, éliminées par certains exploitants agricoles, subsiste. Nous proposons de redynamiser le débat avec les élus des 4 municipalités de Noisement. Cette situation sera aussi confrontée la charte agricole de Sénart, signée en juin 2013, sur laquelle il n'y a pas eu de communication depuis, alors que nous avons appris que près de 30ha ont changé d'exploitant cette année.

La desserte bus de Noisement par les lignes 36 et FA Lycée est désormais opérationnelle et grâce à la ténacité des parents (Christine, Fabrice,...) les enfants peuvent désormais compter sur une fiabilité améliorée.

Nous tenons toujours à voir se réduire la vitesse des automobiles dans le hameau. Céline propose, avec Virginie d'organiser une recherche avec les enfants pour trouver un « visuel » que l'on pourrait présenter à la mairie pour lutter contre ce danger. Fabrice est en mesure d'effectuer la découpe de silhouettes rigides que l'on pourrait placer aux endroits les plus délicats avec l'accord de la mairie.

Les pratiquants de motos et quads « verts » demeurent un fléau pour les habitants du hameau. Nous demanderons, à nouveau, à la mairie de mettre en place une signalisation indiquant l'interdiction de cette pratique sur les chemins ruraux (mise en danger des randonneurs et des cavaliers) ainsi que les peines encourues en cas de non respect de l'arrêté municipal.

ALTERNATIBA : avec les associations du collectif Sénart Citoyen 21, une opération « village des alternatives » est en projet sur Sénart et environs. L'ARNASSEN décide de s'inscrire dans ce projet avec un thème orienté sur la solidarité et l'entraide dans le hameau. Hervé pense que la motivation reste très présente parmi les habitants du hameau. La prochaine réunion ALTERNATIBA aura lieu le 7 janvier à 20h30 à la Ferme des Arts à Vert Saint Denis (participation : Hervé, Luc).

Céline propose d'organiser avec le SAN de Sénart une balade thermique sur Noisement en contactant les habitants intéressés par la démarche.

L'opération « Village Propre » sera menée en collaboration avec la mairie de Seine-Port : la date retenue est le 28 mars 2015.

Vote : le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

Rapport financier :

Après présentation, l'adhésion est maintenue à 5€ par personne, laissant la liberté d'inscrire le nombre de membres de la famille souhaité.

Vote : le rapport financier est adopté à l'unanimité ainsi que le montant de la cotisation annuelle.

Conseil d'Administration.

Les membres du conseil d'administration renouvellent leur candidature à l'exception de Dominique et René qui ont quitté le hameau.

Le Bureau est reconduit pour 2015.

Vote : le conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Dès à présent, nous retenons la date de la fête de Noisement le 6 juin 2015.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'agrément de l'association et la nouvelle loi :

L'Association pour la Reconnaissance de Noisement, l'Aménagement de son Site et la Sauvegarde de son Environnement Naturel (ARNASSEN) a reçu un agrément au titre de l'article L.252-1 du code rural le 9 octobre 1999 (arrêté préfectoral 99 DAI 1 CV n°168). Cet agrément a été renouvelé tous les ans et est resté valide jusqu'au 31 décembre 2013.

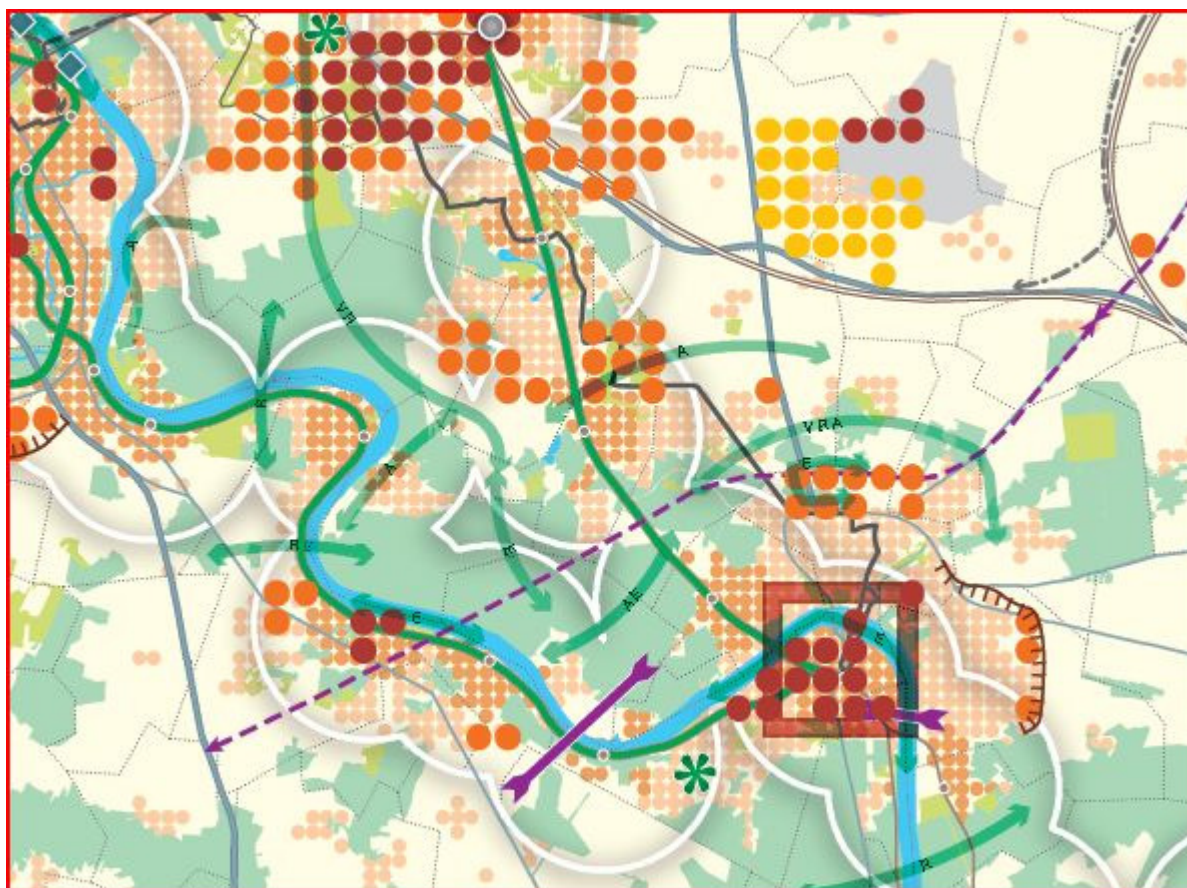
Cependant, la loi sur les agréments a changé et la demande de renouvellement n'a pas été accordée en 2014, par absence de réponse de la préfecture de Seine & Marne.

Avec la simplification des procédures administratives (à vérifier) il semblerait que désormais, l'administration serait tenue de répondre dans les 2 mois à une demande faute de quoi, la demande serait accordée. Est-ce valable pour une demande d'agrément ?

Il est proposé que cette demande d'agrément soit de nouveau présentée.

Les documents d'aménagement du territoire :

Le SDRIF : le Schéma Directeur Régional d'Ile de France a finalement été approuvé le 27 décembre 2013. La plaine agricole de Rougeau-Bréviande est toujours menacée (pastille orange = 25ha urbanisés)



Le SDRIF est disponible et téléchargeable sur Internet à l'adresse :

www.dria.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-directeur-de-la-region-r1651.html

Le PRIF : le Périmètre Régional d'Intervention Foncière de Bréviande est toujours suivi de près par notre association. Une bande de 30 mètres vient d'être acquise par l'AEV (Agence des Espaces Verts d'Ile de France). Nous pourrions rejoindre la forêt de Rougeau sans passer par le CD50 courant 2015.
www.aev-iledefrance.fr/l-aev/le-patrimoine-nature-regional/decouvrez-le-patrimoine-nature-regional/prif-rougeau-et-breviande

Les SCoT : les Schémas de Cohérence Territoriale de Sénart et de Melun Val de Seine. Les diagnostics ont été élaborés et nous avons été convoqués par le SAN pour recueillir nos remarques. La rencontre a été constructive et les documents sont en notre possession pour donner un avis sur cette étude. Notons que nous avons une bonne partie de la plaine de Rougeau-Bréviande dont la destination est toujours en attente des conclusions du SCoT.
www.senart.com/senart/les-projets-du-territoire/le-scot-de-senart

Le SRCE d'Île de France : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Île de France est un document désormais approuvé et bien précieux car il identifie avec une grande précision les enjeux écologiques de notre territoire, en particulier les trames vertes et bleues.
<http://www.drie.e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-r390.html>

La Charte Agricole de Sénart signée le 19 juin 2013 entre les différents organismes du territoire dont le SAN de Sénart, l'EPA Sénart, la Chambre d'Agriculture 77, le CG 77, et la Région Ile de France, n'a toujours pas produit d'information publique sur ses travaux. Nous relancerons le SAN sur ce sujet si important pour le bien vivre à Sénart.
www.senart.com/uploads/media/CHARTE_AGRICOLE150213.pdf

Le CDT de Sénart : Le Contrat de Développement Territorial de Sénart :

Ce n'est plus une priorité pour Sénart (nous a dit le président du SAN). La gare TGV de Lieusaint est repoussée après 2030.
www.senart.com/senart/les-projets-du-territoire/le-cdt-de-senart

Le PLU de Nandy :

Les constructions ont bien commencé : c'est laid ! L'ARNASSEN a envoyé un courrier à la municipalité de Nandy et à l'EPA Sénart pour la réalisation du talus boisé contractualisé lors de notre accord. La réponse sera affichée sur le site.
www.nandy.fr/compte-rendu-du-conseil-municipal-du-lundi-8-juillet-2013.html

Notre hameau et sa préservation :

Liaison piéton/cycles : nous avons rappelé à plusieurs reprises par courrier l'importance de cette liaison pour la sécurité de nos déplacements vers Savigny le Temple. Ces lettres sont restées sans réponses à ce jour.

Création du collectif « Sénart Citoyen 21 » avec DDNA, ADE Sénart et ADIR ; l'ARNASSEN compte ainsi être présente dans la construction de notre avenir territorial. Chacun peut alors se spécialiser sur l'un des thèmes préoccupant du territoire (ex. ADE : Villaroche ouvert à l'aviation civile avec 70.000 mouvements autorisés; l'ADIR, sur les risques industriels des entrepôts Norbert Dentressangle, Kühne+Nagel, l'ARNASSEN sur l'agriculture et le paysage, DDNA sur les questions écologiques.

Avec l'ADIR, nous avons organisé la manifestation du 17 mai 2014 contre le développement des sites logistiques dangereux (SEVESO) à proximité des zones habitées, notamment Norbert DENTRESSANGLE qui va augmenter 1/3 sa superficie de stockage. Malgré nos remarques et l'opposition des mairies de Cesson et de Savigny le Temple, le permis de construire a été accordé par la préfecture. Notons les anomalies constatées (mises en demeure) sur le site de stockage ITM (groupe Intermarché) à Vert Saint Denis...L'ARNASSEN représente Nature Environnement 77 à la Commission de Suivi des Sites SEVESO de Sénart.

Les transports en commun et la liaison bus :

ligne 36 : D : 8 :00 R : 17 :28

ligne FA Lycée : D : 7 :34 et 9 :39 (sauf Mercredi) et R : 12 :21 (M et S seul) 15 :51, 16 :51 & 17 :51

Sécurité dans le hameau : vitesse excessive à combattre – à la recherche avec les enfants d'un affichage efficace à proposer à la municipalité.

Tranquillité du hameau : fréquentation de « motos vertes » et quad – demande de mise en place de panneaux à l'entrée des chemins.

L'ARNASSEN et les autres :

NE 77 : l'ARNASSEN est membre de Nature Environnement 77 et donc à Île de France Environnement. La cotisation réglée est fonction du nombre d'adhérents. Notre objectif à l'ARNASSEN reste de faire adhérer le plus grand nombre d'habitants du territoire sans que le prix de cette adhésion soit un frein. Nous contribuons d'une autre manière à NE77 en assurant une représentation au CSS de Sénart (Commission de Suivi des Sites SEVESO) – anciennement CLIC- en préfecture.

Projet ALTERNATIBA: il s'agit d'organiser une manifestation citoyenne autour des activités des associations militantes en écologie. Prochaine réunion le 10 décembre 2014.

Sénart Citoyen 21 : collectif d'associations environnementales de Sénart.

AFTERRES 2050 : il s'agit d'un programme scientifique (SOLAGRO – AGRO PARISTECH) visant à étudier la physiologie de l'agriculture nécessaire sur le territoire national en 20150. La Région Ile de France a lancé l'analyse sur son territoire et nous participons à ce projet en souhaitant que nos territoires puissent s'impliquer dans cette démarche ambitieuse.

RAPPORT MORAL

L'association ARNASSEN a été créée en 1987, à l'initiative des habitants de Noisement afin, initialement : d'identifier notre hameau comme patrimoine rural à préserver de se rapprocher de Seine-Port, et de sortir de la ville nouvelle.

Aujourd'hui, le sens de l'association a évolué en raison des perspectives nouvelles annoncées par la « ville nouvelle » de Sénart et la communauté d'agglomération Melun Val de Seine. En effet, avec l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) concernant les deux entités territoriales de Melun Val de Seine et de Sénart (77 et 91), nous sommes contraints d'élargir notre champ d'actions au-delà des objectifs initiaux à l'origine de l'ARNASSEN.

La prise de conscience de ces nouvelles données ne date pas de cette année, mais fait suite à des événements successifs qui ne peuvent nous laisser indifférents comme la mise en place des nouvelles autorités territoriales suites aux dernières élections, ainsi que le débat sur l'architecture des futures entités territoriales (maintien des départements ? communautés d'agglomérations redessinées ?).

Aussi, nous allons œuvrer pour que notre association soit encore plus visible par les décideurs afin que nous puissions émettre des avis, proposer et même nous opposer à certains projets qui risqueraient de détruire notre patrimoine local (ex.: éoliennes sur Montbréau ?), et ainsi maintenir la qualité de vie de tous les habitants de notre hameau et des territoires environnants.

L'ARNASSEN ne peut donc plus se limiter au territoire de notre hameau et son environnement, mais doit dépasser largement Sénart et Melun Val de Seine. Dans un premier temps, nous nous sommes rapprochés des autres associations environnementales et avons pu constituer un collectif sous le nom de Sénart Citoyen 21 (SC21). Cette entité commence à être reconnue et est désormais consultée par les autorités territoriales. Elle se compose aujourd'hui de l'ADE Sénart (Association de Défense de l'Environnement), DDNA (Développement Durable Notre Avenir), ADIR (Association de Défense des Intérêts des Riverains des zones d'activité de Sénart, et ARNASSEN).

L'ARNASSEN s'est fixé aussi l'objectif de comprendre le territoire et de partager avec ses adhérents les éléments clé de cette analyse et des évolutions en cours et en projet. Notre environnement ne peut pas être laissé entre les mains de quelques décideurs territoriaux ou nationaux, mais nous sommes aussi responsables du développement et nous avons le devoir de le maintenir en bon état tout en co-construisant son avenir avec ses responsables.

L'ARNASSEN doit mettre en évidence les mauvaises orientations, les mauvais plans, car nous sommes des paysans, des gens de pays, et c'est à nous de rappeler le « bon sens » !

L'ARNASSEN s'intègre dans cette société complexe et multi acteurs que l'on se doit de comprendre pour arbitrer les projets.

L'ARNASSEN ne décide pas à la place de..., mais ses adhérents se sentent concernés par l'avenir du territoire pour préserver l'héritage des générations à venir.